

Intéressement & Participation 2025

Le montant total **Intéressement + Participation** est de **15 475 000 €** (14 977 000 € l'année dernière)
Participation = 9 139 000 € (9 254 000 € en 2024) **Intéressement = 6 336 000 €** (5 723 000 € en 2024)
Quant au bonus en cas de bénéfice exceptionnel par rapport au bénéfice prévisionnel, comme l'année dernière il n'y en aura pas.
La montant global est un peu plus élevé, mais il y a aussi plus de salariés à se partager la somme.



Pour rappel : Participation = 50% tps de présence / 50% salaire.
Intéressement = 100% tps de présence.

Pour le versement sur le salaire début juin, **pensez bien à faire votre choix** soit par retour de courrier reçu, soit sur pleiades. Par défaut, si vous ne demandez pas le versement des 2 primes elles seront bloquées (5 ans). Attention il y a un choix à faire **sur chacune des primes**.

Emploi des Seniors

Ce mois ci 1 cadre de 58 ans et 1 ouvrier de 57 ans sont licenciés pour inaptitude. C'est de plus en plus souvent, que des avis d'inaptitude à tout poste sont rendus et aboutissent donc à 1 licenciement pour ces salariés qui sont "cassés" par le travail aussi bien physiquement que moralement. Avec le recul de l'âge de départ à la retraite, il est indispensable que la direction mette en place une politique RH pour l'emploi des seniors, afin de garantir un poste jusqu'à la fin de carrière des salariés : aménagement du temps de travail, plan de départ anticipé,



CARTON ROUGE

Une fois encore, la CGT a donné un avis défavorable au fait que le chantier présente un dossier appelé "ristourne trajet" afin de récupérer de l'argent dans les caisses de la Sécurité Sociale. Cet argent de l'ordre de centaine de milliers d'euros est une recette en moins pour nos hôpitaux et services de santé, et le chantier n'en a pas besoin. La même semaine où l'on apprend qu'un cabinet médical ferme, laissant 2000 patients de plus sur le carreau, que l'on rajoute aux 10000 personnes n'ayant déjà pas de médecin traitant sur Saint Nazaire. Malgré des avis défavorables, la direction continue chaque année à récupérer cet argent.



AMIANTEEPISODE 3

Des prélèvements d'air ont été effectués dans des ateliers et certains prélèvements révèlent bien des fibres d'amiante dans l'air. Ces résultats confirment les craintes des salariés travaillant depuis des années dans les ateliers en présence des ponts roulants amiantés.



« Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir » disait La Fontaine.

Lorsqu'un accident grave survient aux chantiers et que la responsabilité de l'entreprise est mise en cause, il est fréquent que l'inspection demande par procès-verbal au procureur de la république de diligenter une enquête. Si cette demande est recevable, le ministère public peut porter plainte.
En 2020 notre camarade René Claude, intérimaire aux panneaux plans, est mort au travail. 6 ans plus tard, le jugement, blanc ou noir, n'est toujours pas rendu ! La lenteur administrative pour sanctionner les responsabilités des patrons n'est pas innocente !



Compte Formation

Depuis 2024, il faut mettre la main à la poche pour utiliser son propre CPF. En 2026, l'utilisation est désormais plafonnée à 1500 €. Encore un obstacle de plus qui restreint nettement l'accès à une grande partie des formations. Un nouveau coup de rabot à pouvoir se former librement avec notre argent.



Le saviez-vous?

Sur votre espace personnel Harmonie Mutuelle (rubrique "mes services"), vous pouvez demander un 2ème avis médical en déposant en ligne les examens médicaux. De même, toujours dans votre espace Harmonie & Moi, vous pouvez consulter un médecin (rubrique "services" puis "prise de rdv médical" ou "téléconsultation sans rdv")



cgtnavalesaintnazaire@gmail.com



www.cgtnavalesaintnazaire.org



cgтчantiersdelatlantique



Cgt Chantiers De L Atlantique

ATELIERS: Arnaud FONTAINE, Gaëlle MERLEAU, Stéphane BARON, Antonin VOISINE, Rodolphe ETEL, Olivier DESBOIS, Alain GEORGET

BORD : Eddy LE BELLER, Sebastien BENOIT, Yohann LANOE, Laëtitia BRUNEL, Thierry BRISAIS, Michel DUPUICH, Kevin DAVY (EMR)

BUREAU D'ETUDES : Yoann MASSON, David LEBEAU, Gregory MAILLARD, Christine VALOGNES, Alain LE BRUN, Nicolas DESMARS

CABINES : Jamila BENT RABAH, Vincent LEGOFF, Guillaume BOCENO